

# ***COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS***



## **CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 Février 2021**



1

### **COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE**

L'an deux mille vingt et un, le 22 février,

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSSET.

55 PRESENTS : Laurent Brion, Elisabeth Brossard, Martial Hirtzel, Fleur Manzoni, Brigitte Taillard, Marine Punkow, Jean Claude Joly, Sandrine Corne, Michel Morel, Cédric Schittecatte, Dominique Drezet, Paul Ruchet, Delphin Bepoix, Daniel Peseux, Hervé Bouhelier, Daniel Brunelles, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Daniel Kovacic, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet a donné pouvoir à Martial Hirtzel, Pascal Locatelli, Pierre Magnin Feysot, Serge Gorius, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Annick Girard, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Claude Roussel, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Marina Tasseti, Karine Jacottey Myotte, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, Laurence Joly, François Cucherousset, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Sylvie Le Hir, Bernard Lapoire, Morgane OUDOT, Rachel Digard, Morgan Perrin, Dominique Guilleux, Pierre Benoit, Martine Collette, Salih Kurt, Julie Huguenotte, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean-Louis Truche.

8 EXCUSES : Gilbert Distel, Denis Donzé, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Noël Perrot, Gaëlle Jobert, Christian Bertin Lionel Pernin.

6 ABSENTS : Gérard Jacquin, Jocelyne Woillard, Maxime Gruner, Jacky Morel, David Vivot, Alain Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mr Jean Claude Joly ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.**

### **Introduction du président**

**Le Président a ouvert la séance en remerciant les membres de l'assemblée de leur présence malgré les circonstances et les conditions sanitaires dans le respect des gestes barrières.**

**Il a annoncé l'ordre du jour et donné la parole aux vice-présidents qui ont présenté à tour de rôle les sujets à débattre et échanger afin de recueillir la décision du conseil communautaire le cas échéant.**

### **Développement économique :**

#### **Convention d'occupation précaire et révocable – moto club de Valdahon**

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CCPHD est devenue propriétaire des parcelles AR 75, 77, 218 et AP 233, 12 en vue de l'extension des zones d'activités sur Valdahon.

Ces parcelles sont totalement ou partiellement comprises dans l'emprise de la piste de moto-cross, il convient donc de mettre en place une convention d'occupation à titre précaire et révocable avec le moto club pour permettre et encadrer l'utilisation du site. A noter que la piste a fait l'objet d'une homologation de la Préfecture du Doubs en date du 15 septembre 2020.

Le projet de convention a été détaillé en séance.

#### **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'approuver la convention d'occupation précaire et révocable avec le moto club de Valdahon**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer la convention et tous documents devant intervenir dans cette mise à disposition.**

## Transition Energétique et protection de l'Environnement :

### **Convention URACOFOR 2021**

Lancement de la troisième année d'accompagnement des Communes Forestières pour « Structurer la filière bois-énergie sur la CC Portes du Haut-Doubs »

Le rôle de la CCPHD est de :

- Coordonner l'accompagnement
- Fixer les règles de mise en œuvre
- Assurer les tâches organisationnelles et administratives
- Engager le suivi et l'évaluation du programme d'actions

3

L'URACOFOR

- Accompagne la CCPHD dans la mise en œuvre du volet forêt bois en lien avec la démarche TEPOS
- Rôle d'appui et de conseil techniques
- Et notamment l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets du territoire

Le Coût pris en charge à 80% par la Région et l'Ademe, la contribution financière de la CCPHD s'élève à 1 660 €

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Bilan des actions forestières menées par la Communauté de communes au cours du mandat et préparation des fiches actions à venir				
Accompagnement pour l'étude des potentialités de développement des chaufferies bois sur les communes du territoire, sur la base : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une enquête aux communes ;</li><li>- d'une prospection pour identifier les lieux opportuns pour développer des réseaux de chaleurs et des chaufferies bois en partenariat avec les partenaires compétents ;</li></ul>				
Accompagnement dans la mise en œuvre des actions forêt-bois du territoire				
Participation/interventions aux ateliers bois-énergie du territoire				

**Une présentation détaillée a été faite en séance.**

## **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'approuver la convention avec l'URACOFOR**
- **D'autoriser le Président à signer la convention et tous documents y afférant.**

## **Aménagement du territoire :**

### **Programme « Petite Ville de Demain »**

4

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a lancé le 1er octobre un programme national désigné « Petites Villes de Demain ».

La commune de Valdahon a candidaté le 27 octobre 2020 avec le soutien de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs.

Le préfet a relayé et appuyé la candidature lors de sa transmission du dossier le 10 novembre.

Le 11 décembre 2020, Mme la ministre Jacqueline GOURAULT nous informe que Valdahon est retenue à ce programme.

Ce programme donne davantage de moyens pour concrétiser les projets de notre territoire tout au long de la mandature.

Le 14 janvier 2021, le conseil municipal a décidé d'engager le programme, de travailler de manière partenariale avec les services de l'Etat, et d'étudier les conditions pour un recrutement de chef de projet dédié.

Le 4 février, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Pontarlier a convié les communautés de communes et les communes à une présentation du dispositif dans le cadre de la présentation générale du CRTE (Contrat de relance de Transition Energétique) qui sera expliqué et évoqué lors de conseils communautaires au printemps autour de la Contractualisation.

Cette rencontre a permis de définir les modalités pratiques de la concrétisation de la démarche.

Pour l'Etat, cette démarche doit être engagée le plus rapidement possible.

Cela se traduit dans un premier temps par l'établissement d'une convention d'adhésion cadre, signée entre l'Etat, la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, la Banque des Territoires, la commune de Valdahon, que celle-ci est en cours de rédaction. Il a évoqué les grands principes de cette convention en séance.

Le Président a précisé qu'une réunion de finalisation de cette convention avec les élus de la commune et les vice-présidents de la CCPHD est programmée le 24 février.

#### **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'approuver les principes de ce projet de convention**
- **D'autoriser le Président à signer la convention finalisées.**

#### **Gestion des déchets et des ressources :**

##### **Etude déchèteries et réemploi avec AJBD**

Faisant suite à la précédente séance du Conseil en date du 7 décembre 2020, l'étude « Déchèteries et Réemploi » a été lancée sur le territoire. Le prestataire mandaté pour cette opération est le cabinet AJBD.

Le coût de cette étude est de 14 025 € HT dont 9 825 € portée par la CC Portes du Haut-Doubs (partie déchèteries) et 4 200 € par Préval (partie réemploi).

Les objectifs définis sont :

- L'amélioration du réseau de déchèteries du territoire
- La création d'une recyclerie pour pallier aux problématiques rencontrées actuellement, et depuis plusieurs années, par l'association La Ressourcerie.

#### **Le calendrier 2021 suivant pour l'étude a été présenté en séance.**

##### **Orientations stratégiques du projet de recyclerie**

Comme indiqué précédemment, l'association La Ressourcerie rencontre plusieurs problématiques avec son magasin situé à Vercel.

Le local est devenu trop étroit aux fils des années, cela entraînant d'une part des problèmes de stockage et donc de difficultés de valorisation des déchets/objets, et d'autre part des problèmes de sécurité car le site n'est pas adapté à l'accueil d'agents valoristes en insertion par l'emploi, pourtant l'activité principale de la structure.

Au sein de la commission « Gestion de la Ressource et des Déchets » s'est monté un groupe de travail sur ce projet de recyclerie. Les membres sont des élus et agents de la collectivité, des élus et agents Préval HD ainsi que l'association La Ressourcerie.

D'autres acteurs pourront se greffer petit à petit en fonction de l'évolution du projet.

Plusieurs orientations stratégiques ont émergé lors de la dernière rencontre du groupe projet, ils ont été présentées en séance.

### **Effacement de dettes : surendettement**

Après que le Trésor Public ait utilisé toutes les voies de recours possibles pour procéder au recouvrement, il soumet à la CCPHD les dettes irrécouvrables au titre de la redevance incitative pour un montant global qui a été présenté en séance pour un montant global de 881.61 €.

### **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **Sur l'effacement de ces dettes**

### **Administration générale :**

### **Rapport d'Orientations Budgétaires**

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, il sera fait le bilan de l'année 2020 et les prévisions 2021 seront évoquées en séance.

Les travaux et les conclusions de la commission finance du 15 février seront proposées.

Les documents suivants sont consultables sur la plateforme et seront commentés lors du Conseil :

- Arrêtés des comptes 2020 sur le budget principal et sur les budgets annexes et leur consolidation
- Analyse de la structure financière consolidée
- Analyse de l'état et de la structure de la dette
- Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs
- Projets des investissements 2021 et leurs conséquences sur l'évolution majeure des dépenses et recettes de fonctionnement sur le budget principal en 2021 seront débattus en séance.

## Schéma de mutualisation

Toujours dans le contexte contraint budgétaire actuel et dans une exigence d'optimisation et de rationalisation des moyens humains, matériels et financiers renforcés par les dernières lois MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) du 27/01/2014 et NOTRe (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07/08/2015 les collectivités ont été invitées à réfléchir et planifier leurs actions en matière de mutualisation notamment entre les communautés de communes et leurs communes membres.

C'est pourquoi, le Président reviendra en lien avec les orientations budgétaires sur le **schéma de mutualisation** en décrivant les actions réalisées et à réaliser au cours de son mandat. Il doit en faire état à l'occasion de chaque Débat d'orientations budgétaires.

Historiquement, il avait été décidé en séance de conseil du 09/02/2015 de la méthodologie à suivre.

Envoi d'un questionnaire aux communes pour les inviter à proposer des pistes de mutualisation et renseigner les informations thématiques et financières nécessaires à la mesure de l'impact prévisionnel sur les effectifs de la CCPHD et des communes membres et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de l'accompagnement stratégique et notamment dans sa phase 2 sur un travail d'optimisation de l'organisation fonctionnelle des services, ce schéma pourra être enrichi.

Une synthèse des axes de mutualisation déjà opérationnels sera présentée en séance et il pourra être évoqué les grands axes de travail par le Président.

Il indiquera notamment les travaux qui restent à mener et l'enrichissement possible de ce schéma.

Vous trouverez sur la plateforme l'ensemble du document intitulé « schéma de mutualisation » qui fait état de :

- L'enjeu principal soulevé par le contexte contraint
- La définition du concept de mutualisation
- Le cadre juridique de la mutualisation
- Les outils à disposition des collectivités
- Les diagnostics
- Les propositions déclinées en schéma

## **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **Sur la mise en débat et prend acte des orientations budgétaires proposées pour 2021.**
- **D'approuver le schéma de mutualisation et de prendre acte de ses évolutions possibles.**

## **Renouvellement CT sur budget ZAE :**

8

Dans le cadre du transfert des ZAE en 2017 entre les communes et la CCPHD et pour financer ces acquisitions de ZAE aux communes, la CCPHD avait eu recours en 02/2018 à un financement à court terme sur une durée de 3 ans pour un montant de 1 800 230 € et avec un remboursement in fine qui arrive à son terme le 25/02/2021.

Depuis sa mise en place et au rythme des ventes de parcelles de ZAE, il a été procédé à plusieurs rebroussements partiels.

L'encours actuel de ce prêt à court terme demeure à 1 154 230 €.

La valeur au prix de revient du stock de ces ZAE au 31/12/2020 est de plus de 3 000 000 €.

La commission Economique fait des ventes des ZAE une priorité en 2021/2022 et a travaillé sur le processus de réservation et d'engagement à l'achat des parcelles par les entreprises.

La commission finance propose le renouvellement de ce court terme afin de pouvoir accompagner ce processus. Elle propose de maintenir les conditions suivantes offertes par la Caisse d'Épargne. (Montant de 1 154 000 €, durée de 3 ans aux conditions de 0.30% l'an avec des frais de dossier de 0.1% du montant emprunté).

Le Président propose de maintenir les conditions suivantes offertes par la Caisse d'Épargne :

- Montant du crédit court terme : 1 154 000 € (un million cent cinquante-quatre mille euros)
- Durée : 36 mois in fine
- Taux d'intérêt : 0.30% l'an
- Remboursement du capital In fine
- Déblocage des fonds Possible sur 6 mois à dater de l'émission du contrat
- Remboursement anticipé Partiel ou total a chaque échéance sans frais ni pénalité



- Calcul et paiement des intérêts Trimestriel
- Frais de dossier 0,10 % déduit du premier déblocage de fonds.

**Le Conseil communautaire de la CCPHD après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, a décidé à l'unanimité :**

- **D'approuver le renouvellement de ce contrat dans les conditions proposées**
- **D'autoriser le Président à signer tous document y afférant**

9

### Solidarités :

#### **Centre de Vaccination : convention avec ARS**

Afin de continuer à l'organisation du Centre de Vaccination de Valdahon, il est proposé une convention cadre entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la CCPHD qui permet d'optimiser la gestion du centre de vaccination à Valdahon, avec mise en commun de moyens humains et matériels et de participer au financement des surcoûts liés à la gestion de crise.

La période de réalisation du projet est comprise entre le 01/01/2021 et le 30/06/2021. L'ARS Bourgogne-Franche-Comté accorde au bénéficiaire, pour la mise en œuvre de son projet, une subvention non pérenne d'un montant de 40 000 € au titre du démarrage du projet.

Afin de pouvoir être considéré comme des coûts éligibles du projet, les dépenses doivent répondre aux critères généraux suivants :

- Couvrir des actions réalisées pendant la période de réalisation du projet (article 2.1) et acquittées pendant la période d'acquittement des dépenses (article 2.2)
- Être liées et nécessaires à la réalisation du projet
- Ne pas être déclarées dans le cadre d'un autre projet bénéficiant d'un soutien financier de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté
- Être effectivement acquittées par le bénéficiaire.

**Le projet de cette convention a été en séance.**

**Le Président a signé cette convention.**

**Convention Territoriale Globale (CTG)**

Du Contrat Enfance Jeunesse vers la CTG : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Convention Territoriale Globale remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) au fil de leur renouvellement.

Afin de mieux accompagner les territoires, la CTG intègre :

- Un diagnostic de l'état des services existants et des besoins de la population selon les thématiques choisies par la CAF et les collectivités.
- 

Celui-ci englobe l'intégralité du territoire, indépendamment des compétences, et porte sur des thématiques enrichies par rapport au contrat enfance et jeunesse.

10

Le diagnostic est réalisé avec l'ensemble des collectivités compétentes et des partenaires présents sur le territoire.

- L'offre d'équipements existante soutenue par la CAF et les collectivités locales.

La signature permet aux équipements soutenus financièrement par la collectivité signataire de bénéficier de compléments de financement (bonus territoire)

- Un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants.

Ce plan d'action est proposé suite au travail de diagnostic sur le territoire.

Il doit être approuvé par le comité de pilotage et les collectivités compétentes.

- Les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche sont prévues dès le démarrage de la démarche et validées par le comité de pilotage.
- Les modalités d'intervention et les moyens mobilisés en lien avec les financements et les moyens humains à prévoir.

Les communes ont été invitées à délibérer et signer des conventions afin de pouvoir démarrer cette nouvelle dynamique.

**Un retour sur la démarche plus complète a été présenté en séance.**

### Questions diverses

#### **Transition énergétique :**

Le vice-Président de la Transition énergétique et de la Protection de l'Environnement a rappelé que les questionnaires sur le patrimoine devait être remplis au plus vite par

le communes et l'intérêt collectif au recensement des données pour mieux contribuer à leur projet de rénovation le cas échéant.

Il a rappelé également l'intérêt de la démarche sur le développement des énergies renouvelables et que les communes sont également sollicitées afin de remonter leurs besoins et informations auprès des services de la CCPHD pour des actions coordonnées.

**Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.**

11

Vu, François CUCHEROUSSET, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.